



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-09-2025 /

Dossier complet le : 18-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005858/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin Aldi sur la commune de Peronne-en-Melantois (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

37856863800043

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Husse

Prénom(s)

Sylvain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi. La surface de vente accessible au public du magasin Aldi sera de 984,45 m² (SAS compris) pour une surface plancher de 1 399,75 m². Les places de stationnement uniquement représentent 1 141 m². Les espaces verts du projet représentent 2 515 m² soit 32,9 % de la surface totale du terrain. Le terrain est actuellement occupé par des constructions de type entrepôt et habitations qui sont destinées à être démolies.

4.2 Objectifs du projet

De par l'évolution du général du commerce, qu'elle soit dans le domaine de la concurrence des enseignes environnantes, du concept de distribution (e-commerce, drive,...) des modes et tendances de consommations (plus de proximité, plus de confort passant notamment par plus d'espace de circulation, plus d'environnement qualitatif, plus de produits bio) l'enseigne ALDI a décidé la mise en place d'un nouveau concept pour de "nouveaux" consommateurs. La mise en place de ce nouveau projet passera par une refonte complète du site. Le projet permettra la construction d'un bâtiment plus performant en énergie (récupération de chaleur, optimisation de la gestion des eaux pluviales...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en plusieurs phases : 1. Travaux de déconstruction des bâtiments existants 2. Remise en état du site (traitement et exportation des déchets de démolition) 3. Construction du magasin, des espaces de parking et voirie et des utilités. Les déchets de démolition seront évacués et traités dans les filières adaptées. Les travaux engendreront des déplacements de poids lourds sur la M19.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet de magasin ALDI accueillera des clients souhaitant s'approvisionner en denrées et en produits non alimentaires. Un accès au site d'une largeur de 10 m et à la zone de stationnement se fera exclusivement via la rue du Général de Gaulle. Un accès piéton est aménagé au niveau de la rue Clemenceau. La rotation des camions de livraison se fera sur le site via l'accès sur la rue du Général de Gaulle. Aucune manœuvre sur le domaine public n'est nécessaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface construite Parking Nombre de places de stationnement Surface d'espaces verts Surface de vente	(1805, m ²) (1141, m ²) (80, unites) (2515, m ²) (984, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Rue du General De Gaulle

Lieu-dit :

Localité : 1 Rue du General De Gaulle 59273 Peronne-en-Melantois

Code postal : 59273 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°9'51"E Lat. : 50°34'1"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Metropole Lilloise - secteur UX14

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	2 ZNIEFF sont situées dans l'aire d'étude rapprochée de 5 km du projet. Ces ZNIEFF sont localisées à 905 m au sud-est : • ZNIEFF de type I Marais d'Ennevelin et Hem FR310013373 ; • ZNIEFF de type II Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem FR310013750.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de Peronne-en-Melantois n'est pas concernée par un PNR.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site d'étude est concerné par la zone tampon pour les voiries bruyantes A23 (axe bruyant le plus proche)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est localisé dans la zone tampon de 500 mètres du monument historique de la commune: • L'église Saint-Nicolas (inscription au titre des monuments historiques depuis le 21 novembre 1969 : identifiant PA00107772).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune Zone à Dominante Humide du SDAGE ou Zone humide du SAGE ne sont recensées à proximité du site de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Aucun PPRT n'est recensé. La commune est soumise au PPRI de la Marque mais le site n'est pas concerné par le zonage réglementaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la Marque a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 octobre 2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASIAS, BASOL ou SIS n'est recensé à proximité du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage n'est identifié sur la zone de projet et aucun sur le territoire communal.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune n'est concernée par aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche est le Moulin de Vertain.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC a proximite du site d'etude. La plus proche est situee a 10,9 km et correspond a la ZPS Bois des Cinq Tailles (FR3112002).
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas inclus en site classe, le site classe le plus proche est le site champ de bataille de Bouvines et ses abords.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera une legere hausse de la consommation d'eau potable pour les eaux sanitaires d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le site de projet est d'ores et deja urbanise.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les materiaux de deconstruction des batis seront evacues via les filieres adaptees. La gestion des deblais-remblais sera realisee sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera en adéquation avec les équipements d'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone de projet est d'ores et déjà urbanisée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC à proximité du site d'étude. La plus proche est située à 10,9 km et correspond à la ZPS Bois des Cinq Tailles (FR3112002).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est d'ores et déjà urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT Aucune canalisation de gaz naturel Aucune infrastructure dangereuse ne traverse la zone d'étude mais présence néanmoins de la RD19 en limite Aucune site BASIAS, BASOL ou SIS à proximité du projet Aucune ICPE au sein du site d'étude mais plusieurs à proximité
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Un PPRi sur la commune mais site non concerne Commune concernée par l'AZI mais projet localise à distance des zones inondables Projet localise dans une zone soumise à risque d'inondation de cave de fiabilité et débordement de nappe Aucun PPR Mouvement de terrain, aucun mouvement de terrain et aucune cavité souterraine Risque faible concernant l'exposition au
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic supplémentaires liés à la venue des clients, du personnel et des camions de livraison. Les déplacements d'engins en phase de travaux seront sources de trafic temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Aucune nuisance particulière n'est envisagée au sein du projet. Seule l'utilisation des véhicules motorisés engendrera du bruit notable qui est à contraster avec le bruit de fond ambiant en zone urbaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par une zone tampon de classe 1 (300 m de part et d'autre) de la A23.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet disposera d'un éclairage uniquement pour le magasin et le stationnement. Les commerces seront éteints en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est concerné par l'éclairage public de la voirie.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la construction d'activités génératrices de pollution de l'air à l'exception du trafic routier supplémentaire qu'il entraîne.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. Des déchets amiantes, peintures et autres déchets issus de la démolition d'une partie du bâti seront probables et suivront les filières réglementées et adaptées. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates: - production de déchets ménagers non dangereux, production de déchets verticaux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe au sein du périmètre de protection du monument historique ainsi les ABF seront sollicités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est en zone d'ores et déjà urbanisée et il est compatible avec le PLUi.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets alentours sont : - Projet de construction d'un parc d'activités à Fretin (non soumission); - Voie verte Val de Marque - Periseaux - Parc de la Deule (non soumission); - Reconstruction de la station d'épuration intercommunale des eaux usées à Templeuve-en-Pevèle (non soumission); - Projet de construction de restaurants et d'une salle de fitness (non soumission).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun impact transfrontalier n'est attendu.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures appliquées au projet sont : - Evitement des mouvements de terre et réutilisation des terres lors des opérations de décapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts. - Création d'espaces verts sur 2 515 m² soit 32,9% de la surface du projet et plantation de 40 arbres ; - Aire de stationnement en pavés drainant permettant l'évacuation des eaux pluviales ; - Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle via un bassin d'infiltration situé sous l'espace vert ; - La toiture sera recouverte de panneaux photovoltaïques (266 panneaux sur une surface de 499m²) ; - Intégration visuelle et paysagère du Aldi après l'analyse du projet par l'UDAP du Nord ; - Aménagement de 3 places de stationnement avec borne électrique et 16 places preequippées et Mise en place d'un parc à vélo sous l'auvent du magasin avec des arceaux ; - Accessibilité piétonne aisée depuis le centre bourg et arrêt de bus à moins de 75 mètres ; - Entretien des espaces verts par fauche annuelle et aucune utilisation d'herbicides ; - Nouveau bâtiment économe en consommation énergétique : pompe à chaleur et panneaux solaires en toiture et Consommation faible du bâtiment et émission faible de GES.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet respecte les différents documents d'urbanisme. Il s'inscrit dans une zone urbaine sur un site déjà bâti et n'est donc pas de nature à porter atteinte à la biodiversité ou à engendrer des impacts supplémentaires sur la santé humaine ou l'environnement. Il n'entraîne aucune consommation de terres agricoles, de milieux naturels et n'impacte pas les activités humaines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)